

QUATORZIÈME HOMÉLIE

Le peuple ayant été délivré de toute angoisse et rendu à la confiance, quelques individus essayèrent par de fausses rumeurs, de répandre de nouveau le trouble dans la ville; mais leurs menées furent découvertes. C'est de ce fait qu'il est question dans la présente homélie, ainsi que de la fuite des serments. Histoire de Jonathas, de Saül et de Jephthé; de combien de parjures un seul serment peut être la source,

1. Si le trouble que le démon a répandu hier dans la ville est loin d'être indifférent, les consolations que Dieu nous a accordées sont loin aussi d'être indifférentes; en sorte que chacun de nous peut répéter à bon droit cette parole du Prophète : «C'est en proportion des douleurs sans nombre dont mon cœur était rempli, que vos consolations ont réjoui mon âme.» (Ps 93,19) Non seulement les consolations qu'il nous a accordées, mais encore le trouble qu'il a permis, découvrent la providence du Seigneur à notre égard. Je n'ai jamais cessé de le dire, et je le dirai surtout aujourd'hui : ce n'est pas seulement en nous affranchissant des épreuves, mais c'est même en les permettant que Dieu nous témoigne sa bienveillance. Lorsqu'il nous voit pencher du côté de la négligence, suspendre les rapports intimes que nous avons avec lui, ne point attacher d'importance aux choses spirituelles, il s'éloigne un peu de nous, afin qu'éclairés par cette conduite, nous nous hâtons de revenir à lui. Pourquoi vous étonner qu'il traite de cette façon des chrétiens aussi tièdes que nous le sommes, lorsque saint Paul assigne cette même cause aux épreuves auxquelles ses disciples et lui furent en butte ? Voici comment il s'exprime dans la seconde épître qu'il envoyait aux Corinthiens : «Je ne veux pas, mes frères, que vous ignoriez l'affliction qui nous est survenue en Asie, nous avons été sous le poids d'un fardeau au-dessus de nos forces, au point que nous étions même las de la vie. Nous n'avons entendu en nous qu'une réponse de mort.» (II Cor 1,8-9) Les périls qui nous ont assaillis, semble-t-il dire, étaient si grands, que nous avions la vie en horreur, et que, désespérant de tout changement favorable, nous en étions réduits à attendre la mort. Tel est le sens de ces mots : «Nous n'avons entendu en nous qu'une réponse de mort.» Cependant le Seigneur a mis fin à cet abattement; il a calmé cette tempête, il a dissipé ces nuages, et il nous a retirés des portes du trépas.

Pour montrer ensuite que, en permettant ces rudes épreuves, le Seigneur nous donne un gage de sa sollicitude, il énonce les avantages qui en sont le résultat. Ces avantages sont de jeter continuellement sur lui nos regards, d'éviter tout haut sentiment de soi-même, et toute pensée d'orgueil. C'est pour cela qu'après avoir dit : «Nous n'avons entendu en nous qu'une réponse de mort,» il en rapporte sur-le-champ le motif. Et ce motif, quel est-il ? «Afin, poursuit l'Apôtre, que nous ne mettions pas notre confiance en nous-mêmes, mais en Dieu qui ressuscite les morts.» (II Cor 1,9) Il est dans la nature des épreuves de nous réveiller de notre assoupissement, de nous relever de nos chutes, et de fortifier notre piété. Lors donc, mes bien-aimés, que vous verrez un péril, tout à l'heure passé, et dans un instant se dressant de nouveau, ne vous abandonnez ni à l'abattement ni à la terreur; ranimez votre confiance et persuadez-vous à vous-mêmes que si Dieu nous livre aux mains de nos ennemis, il n'obéit pas à un sentiment de haine ou d'aversion à notre égard, mais au désir d'augmenter notre amour et notre zèle à le servir. Loin de nous donc tout effroi; loin de nous la pensée qu'il ne surviendra pas de changement propice; comptons au contraire sur un calme rapide et prochain; et, nous déchargeant dans le sein de Dieu de tous les troubles auxquels nous avons été en proie, reprenons le cours de nos occupations et le sujet accoutumé de nos entretiens. Je me propose, en effet, de vous parler encore de la même question, afin d'extirper complètement de vos cœurs cette déplorable habitude des serments; et pour cela, je me vois obligé de recourir à la prière que je vous ai déjà faite.

Je vous priais, il y a peu de temps, de prendre avec vous la tête de Jean-Baptiste, fraîchement coupée et dégouttante d'un sang encore chaud, de l'emporter chacun dans votre demeure, et de vous la représenter avec ces paroles sans cesse dans sa bouche : «Hâissez le serment, car il fut mon bourreau.» Ce que les reproches n'avaient pas fait, un serment le fit; le crime devant lequel avait reculé le courroux d'un tyran, l'exigence du serment l'a produit. Repris publiquement et à la face de ses sujets, le roi supporte noblement ce reproche; mais une fois engagé sous le joug du serment, il fait rouler sous la hache la tête du bienheureux précurseur. Or cette même prière, je vous l'adresse maintenant, et je ne cesserai de vous l'adresser. En quelque endroit que nous allions, portons-y avec nous cette tête, et montrons-nous la, les uns aux autres, criant vengeance contre les serments. Quels que soient notre faiblesse et notre mépris, à l'aspect de cette tête dont les regards terribles nous poursuivent et nous menacent si nous venons à prévariquer, l'effroi qu'ils nous inspirent exerçant sur nous

QUATORZIÈME HOMÉLIE

l'action du frein le plus puissant, nous serons ramenés à des sentiments meilleurs, et nous en arriverons à contenir notre langue et à la préserver sans peine de ce funeste entraînement.

Le mal du serment ne consiste pas seulement en ce qu'il assujettit à une égale peine, soit qu'on le viole, soit qu'on l'observe, caractère que vous ne remarquerez néanmoins dans aucun autre péché; il consiste encore en une autre chose qui mérite tout autant de fixer notre attention. Quelle est donc cette chose ? C'est que, malgré vos efforts et votre bonne volonté, il vous sera impossible, si vous jurez souvent, de le faire comme il convient. D'abord, celui qui jure fréquemment, le faisant tantôt volontairement, tantôt involontairement, tantôt en connaissance de cause, tantôt dans une complète ignorance, tantôt sérieusement et tantôt par plaisanterie, tantôt emporté par la colère, tantôt par plusieurs autres sentiments, tombera infailliblement dans le parjure. Et en ceci, personne ne s'élèvera contre ce que j'avance, tant il est évident et reconnu que le parjure est l'écueil inévitable des personnes accoutumées aux serments. En second lieu, alors même qu'elles ne craindraient pas d'être entraînées sur cette pente à leur insu et involontairement, par la force même des choses, elles en viendront à coup sûr à se parjurer, et volontairement et à bon escient. N'arrive-t-il pas souvent qu'un serviteur venant à commettre une faute durant le repas, la maîtresse du logis s'engage avec serment à l'en punir, serment suivi d'un serment opposé de la part du mari, lequel résiste à la volonté de sa femme et l'empêche de l'exécuter ? Dans ce cas, quoi qu'on fasse, il faut fatalement aboutir à un parjure; car, le voudraient-ils, et y consacraient-ils leurs efforts, ces époux n'en seraient pas moins dans l'impossibilité de tenir leur serment. Quelque parti qu'ils prennent, l'un ou l'autre se rendra coupable d'un crime. Je dirai même l'un et l'autre, quoiqu'une telle assertion semble paradoxale. Je m'explique.

L'épouse qui s'est engagée par serment à punir de verges son serviteur ou sa servante, et qui en est ensuite empêchée, viole par cela même son serment; mais il y a plus : son époux qui met obstacle à ce qu'elle accomplisse sa résolution, par cela seul qu'il l'empêche de tenir son serment, devient coupable de la même faute. Le parjure, en effet, n'atteint pas seulement les personnes qui ont juré de faire telle ou telle chose; dès que nous mettons ces dernières dans la nécessité de violer leurs serments, nous sommes responsables de cette violation. La place publique, aussi bien que l'intérieur des maisons, justifiera notre doctrine. C'est principalement à propos des querelles et des serments qui y sont échangés, qu'on en constatera la vérité. L'un jurera qu'il battra son adversaire, celui-ci qu'il ne sera pas battu; l'un qu'il enlèvera à l'autre son manteau, celui-ci qu'il n'y touchera pas; l'un qu'il obligera l'autre à lui rendre son argent, celui-ci qu'il n'en aura pas un denier. Il est inutile de multiplier de semblables exemples. Même spectacle dans les ateliers et dans les écoles. Un ouvrier jurera qu'il ne permettra pas à son apprenti de boire ni de manger avant qu'il ait achevé sa tâche. Le maître en fera autant vis-à-vis de son disciple; la maîtresse vis-à-vis de sa suivante. Le soir arrivé, et la tâche n'étant pas achevée, il faut ou bien laisser mourir de faim le disciple négligent, ou bien se souiller d'un parjure. C'est ainsi que l'esprit du mal, occupé sans cesse à épier l'occasion de nous dépouiller de nos biens, lorsqu'il nous entend nous engager dans les liens du serment, s'efforce ensuite de nous jeter dans la négligence ou de susciter tout autre obstacle, afin que, infidèles à nos engagements, nous soyons en butte par notre parjure aux mauvais traitements, à l'ignominie et à mille autres maux. Tels on voit des enfants tirer à eux en sens contraire une corde longue et à moitié pourrie, et, dès que la corde se rompt par le milieu, tomber à la renverse, et se blesser, ceux-ci à la tête, ceux-là en toute autre partie du corps. Ainsi les personnes qui s'obligent par serment à des choses diamétralement opposées, et qui voient leur serment brisé par la force même des choses, tombent les unes et les autres dans le gouffre du parjure, les unes en violant leur serment, les autres en faisant naître la cause de cette violation.

2. Je ne me contenterai pas cependant d'invoquer l'expérience que nous faisons tous les jours soit dans nos maisons, soit sur la place publique, pour établir cette vérité; je m'appuierai sur les saintes Ecritures, et je vous rappellerai un fait déjà fort ancien qui confirme merveilleusement ce que j'avance. Les Juifs ayant été attaqués par leurs ennemis, Jonathas, fils de Saül, extermina les uns et mit en fuite les autres. Saül son père, désirant exciter son armée contre le peu d'ennemis qui résistaient encore, et l'animer à ne lâcher prise qu'après les avoir tous écrasés, eut recours à une mesure conduisant précisément à un résultat tout à fait contraire : il jura que personne dans son armée ne mangerait avant le soir, tant qu'il ne serait pas venu à bout de ses ennemis.» (I Roi 14)

Quoi de plus insensé qu'un serment de ce genre ? Au lieu de réparer les forces de ses soldats harassés de fatigue et accablés de travaux, afin de les renvoyer contre ses ennemis, plus terribles qu'auparavant; en les condamnant par son fatal serment à supporter les horreurs

QUATORZIÈME HOMÉLIE

de la faim, Saül les traitait plus durement que ses ennemis eux-mêmes. Il n'est pas sans péril de s'imposer à soi-même avec serment certaines obligations volontaires; les circonstances diverses qui se présentent nous entraînent souvent dans des voies où nous ne voudrions pas marcher. Mais lier les résolutions d'autrui par ses propres serments, c'est beaucoup plus dangereux; surtout lorsqu'il s'agit, non de deux ou trois personnes, mais d'une innombrable multitude. Voilà pourtant ce que Saül fit inconsidérément. Il ne lui vint pas à l'esprit que très probablement il y aurait dans cette nombreuse armée quelque prévaricateur; que des soldats, et principalement des soldats en campagne, étrangers à la pratique de la sagesse, ne réussiraient pas à maîtriser leur estomac, alors surtout qu'ils avaient à supporter de grandes fatigues. Dédaignant toutes ces raisons, il crut pouvoir lier par un serment l'armée entière, comme s'il se fût agi d'un serviteur facile à maîtriser. C'est ainsi que le démon vit s'ouvrir devant lui, à l'occasion de ce serment, une voie assez large pour que ce même serment fût violé en peu de temps, non seulement à deux, trois ou quatre reprises, mais un nombre de fois beaucoup plus considérable.

De même, en effet, qu'en nous abstenant de jurer, nous fermons tout accès à l'esprit du mal, de même, par l'émission d'un seul serment, nous lui fournissons le pouvoir d'amener une foule de parjures; il est semblable à ces ouvriers qui tressent aisément leurs chaînes, s'ils ont quelqu'un pour en tenir l'extrémité, et qui ne la commenceraient même pas s'ils n'avaient personne pour leur rendre ce service. Le démon ne réussirait pas à tresser la chaîne de nos péchés, si notre langue ne lui en tenait l'extrémité; il serait dans l'impuissance de la commencer. Mais, dès que nous avons pris l'initiative, dès qu'à notre langue, comme à une main, est attaché le serment, notre ennemi exerce sa maligne influence en toute liberté, et à l'aide de cet unique serment, il tresse une chaîne sans fin de parjures. Telle fut sa conduite au sujet du serment de Saül. Voyez, à ce propos, les dangers imminents dont ce serment fut l'origine.

L'armée traversait un bois où un essaim d'abeilles avait fixé son séjour : la ruche était placée en face d'un champ; et le peuple passa tout en parlant, à côté de la ruche : Apercevez-vous ici le précipice ? Une table inattendue se présente; la facilité de s'en approcher, la suavité de la nourriture, l'espoir de transgresser l'obligation du jeûne sans être découvert, tout était capable de séduire. La faim, comme la fatigue et l'heure, car tout le pays, dit l'écrivain sacré, faisait son repas, excitait à la prévarication. D'ailleurs, au dehors, l'aspect des rayons de miel combattait toute résistance et devenait une invitation périlleuse. C'était assez de la douceur de ce mets, qui du reste s'offrait de lui-même, et de la difficulté de trouver le coupable pour surmonter les résolutions les plus sages. S'il se fût agi de viandes, comme elles auraient exigé de l'appât et de la cuisson, elles n'auraient pas si visiblement tenté : le retard qu'eût entraîné inévitablement leur préparation aurait exposé les coupables à une surprise. Ici rien de pareil : il n'y a que du miel; et il suffit d'approcher à la dérobee de cette table l'extrémité du doigt. Cependant les soldats réprimèrent leur convoitise; ils ne se dirent pas à eux-mêmes : A quoi bon nous en préoccuper ? Est-ce que l'un d'entre nous a fait ce serment ? Celui qui en est l'auteur portera la peine de sa résolution inconsidérée. Et pourquoi le faisait-il ? – Mais non; ils ne s'arrêtèrent à aucune de ces pensées. Ils continuèrent leur chemin avec un respect religieux, et malgré tant de séductions, ils gardèrent la retenue qui leur avait été prescrite. «Et le peuple passait en parlant.» (I Roi 14,26) Que signifient ces mots, en parlant ? Qu'ils s'encourageaient, en causant les uns avec les autres, à supporter ce qu'une telle épreuve avait de pénible.

3. Mais quoi ! après que le peuple se fut conduit avec autant de retenue, est-ce qu'il n'arriva pas autre chose ? est-ce que le serment fut parfaitement respecté ? Non, certes, il ne fut pas respecté, il ne tarda pas à être violé. Comment et de quelle manière ? Vous allez l'apprendre sur-le-champ, et vous jugerez ensuite de l'artifice du démon. «Jonathas, qui ne connaissait pas le serment de son père, étendit la verge qu'il portait en sa main, et en approcha l'extrémité du rayon de miel : puis il dirigea sa main vers sa bouche, et ses yeux furent ouverts.» (I Roi 14,27) Remarquez-le bien : ce n'est pas un soldat que le démon pousse à violer le serment; c'est le propre fils de celui qui en était l'auteur. C'était peu encore pour lui que cette violation; il se proposait la mort de Jonathas; il la préparait de loin, et il cherchait à tourner la nature contre elle-même. Ayant réussi pour Jephthé, il espérait réussir également dans la circonstance présente.

Jephthé avait promis au Seigneur de lui offrir en sacrifice le premier qu'il rencontrerait à son retour du combat où il avait été victorieux. Il dut immoler sa propre fille : celle-ci étant venue la première au-devant de son père, elle fut sacrifiée au Seigneur, et le Seigneur n'empêcha pas ce sacrifice. (Jud 11,39) Plusieurs infidèles, je ne l'ignore pas, nous reprochent

QUATORZIÈME HOMÉLIE

la cruauté et la barbarie de cette conduite. Pour moi, je verrais plutôt dans la permission du Seigneur un témoignage de sa charité et de sa providence admirables, en sorte que, s'il n'a pas mis obstacle à ce sacrifice, c'est pour obéir à sa sollicitude envers le genre humain. Supposez qu'il se fût opposé à l'exécution de ce vœu indiscret, plusieurs, à l'imitation de Jephthé, auraient fait des vœux semblables, dans l'espérance que Dieu ne les agréerait pas, et cette voie les aurait amenés à égorger leurs propres enfants. En permettant, au contraire, que Jephthé accomplît son sacrifice, Dieu détourna la postérité entière de la pensée de l'imiter. En voici du reste la preuve : Lorsque la fille de Jephthé eut été immolée, pour conserver la mémoire de ce malheur et le mettre à l'abri de l'oubli, une loi fut portée qui ordonnait aux jeunes filles de la nation juive de se rassembler à cette époque et de pleurer durant quarante jours la mort de la victime : leurs lamentations, en rappelant ce sacrifice, enseignaient aux hommes à agir avec plus de prudence, et à voir en toutes choses une volonté expresse de Dieu, qui n'aurait pas permis autrement que les vierges se livrassent aux gémissements et aux larmes. Que ce ne soit pas ici une conjecture, les suites de cet événement en sont la preuve. Depuis Jephthé, personne ne fit un pareil vœu. Si le Seigneur n'empêcha pas ce sacrifice, tandis qu'il empêcha celui d'Isaac qu'il avait lui-même ordonné, c'était dans ces deux cas pour nous montrer que des actes de ce genre ne lui sont pas agréables.

Telle était pourtant l'action tragique que l'esprit du mal essayait de renouveler en excitant Jonathas à violer le serment de son père. Que l'un des soldats eût transgressé la défense générale, le mal lui eût semblé petit. Insatiable des malheurs des hommes, toujours altéré de nos misères, il pensait ne rien faire qui en valût la peine, s'il ne machinait qu'un meurtre ordinaire : c'était en souillant la main d'un père du sang de son fils, qu'il estimait agir d'une manière digne de lui. Que dis-je ? le meurtre d'un fils n'était pas le seul dessein de cet esprit de scélératesse : il avait un autre dessein d'une noirceur encore plus exécrationnelle. Si Jonathas eût prévarié en connaissance de cause, et qu'il eût été mis à mort, tout se serait borné à son supplice. Mais comme il prévariqua sans le savoir, n'ayant pas entendu le serment de son père, sa mort eût causé à Saül une double douleur ; car il aurait immolé un fils, et un fils innocent.

Reprenons la suite de l'histoire. Lorsque Jonathas eut mangé, «ses yeux furent ouverts.» Ce trait fait bien ressortir la conduite insensée du roi ; car il montre que la faim avait presque aveuglé les soldats, et répandu sur leurs yeux d'épaisses ténèbres. Cependant un soldat jetant ses regards sur Jonathas lui parla en ces termes : «Votre père a exigé par serment que l'armée ne mangeât pas d'aujourd'hui ; aussi tombe-t-elle de défaillance. Et Jonathas répondit : Mon père cause la perte de tout le pays.» (I Roi 14,28-29) Qu'est-ce à dire, cause la perte de tout le pays ? Qu'il avait corrompu et entraîné dans le mal tous ses soldats. En effet, après la violation du serment tous gardèrent le silence, et nul d'entre eux n'osa accuser publiquement le coupable. Or, si c'est un crime de violer un serment, c'en est un aussi de connaître cette violation et de ne pas la découvrir.

4. Examinons cependant ce qui arriva. «Et Saül dit : Marchons contre les étrangers et mettons-les en pièces. Et le prêtre répondit : Allons d'abord trouver le Seigneur.» (Ibid., 36) Depuis longtemps, Dieu s'était réservé la conduite de la guerre ; jamais on n'osait engager le combat sans l'avoir préalablement consulté, en sorte que les armes elles-mêmes étaient pour le peuple juif une occasion d'exercer sa piété. Quand il était vaincu, c'était à cause de ses péchés, et non à cause d'une infériorité matérielle. De même, quand il remportait la victoire, il la devait à la bienveillance du ciel et non à sa force et à son courage. La défaite aussi bien que la victoire était pour le peuple une école de vertu. Cet avantage s'étendait même à ses ennemis ; car ceux-ci ne pouvaient pas ignorer que ce n'était pas la force des armes qui décidait du sort de la guerre, mais la vie et les vertus des peuples rivaux. Aussi les Madianites instruits de ce point, et sachant fort bien que les Hébreux étaient invincibles, que les machines et les armes ne pouvaient rien contre eux, et que le péché seul était capable d'amener leur défaite, envoyèrent devant le lieu où ils campaient des jeunes filles d'une parure et d'une beauté remarquables, afin d'exciter leurs soldats à la débauche, et de leur ravir de cette manière la protection du Seigneur. C'est ce qui arriva. Dès qu'ils furent tombés dans le péché, il fut aisé à tous leurs ennemis de les vaincre ; et ces hommes que ni les glaives, ni les chevaux, ni les armées, ni les machines de guerre n'avaient pu réduire, le péché les livra sans défense à leurs ennemis. Les boucliers, les lances, les flèches avaient été impuissants : l'aspect de la beauté joint à la faiblesse de leur cœur vint à bout de leur vaillance. De là cet avis d'un Sage : «Ne considère pas la beauté de l'étrangère et ne va pas au-devant de la femme impudique.» (Ec 9,8) «Les lèvres de la femme impudique distillent le miel : ce miel vous paraît d'abord plus onctueux que l'huile, mais à la fin vous le trouverez plus amer que le

QUATORZIÈME HOMÉLIE

fiel, plus redoutable qu'une épée à deux tranchants.» (Pro 5,3-4) La courtisane ne sait pas aimer, mais seulement séduire. Ses caresses ne renferment que du poison, et sa bouche exhale un souffle mortel. Si vous ne vous en apercevez pas sur-le-champ, c'est une raison de plus pour fuir ses atteintes; car, sous ces dehors indifférents se cachent la contagion et la mort, et c'est à dessein qu'elle en dissimule au commencement la présence.

Si donc vous poursuivez le bonheur, si vous recherchez une existence exempte de tristesse, évitez tout rapport avec les femmes impudiques. Elles remplissent le cœur des hommes de troubles et de tourments de toute sorte, et leurs paroles et leurs actions ne tendent qu'à susciter des querelles et des rixes continuelles. Comme si elles étaient leurs ennemis les plus acharnés, elles font tout ce qu'il est possible de faire pour précipiter leurs amants dans la honte, la pauvreté et dans les derniers malheurs. Semblables à ces chasseurs qui ne cherchent à prendre dans leurs filets les animaux sauvages que pour les massacrer ensuite : de même, après avoir déployé de toutes les manières, et par leurs regards, et par leurs attitudes, et par leurs paroles, les ailes du plaisir devant leurs victimes, lorsque ces malheureuses sont parvenues à les séduire et à les enchaîner, elles ne les lâchent qu'après s'être désaltérées dans leur sang, sauf à les tourner ensuite en dérision, à se moquer de leur stupidité et à les poursuivre des rires les plus insultants. Il est vrai que de telles gens ne méritent guère d'être pris en pitié : ils sont bien dignes d'être déchirés par la raillerie puisqu'ils se montrent plus insensés qu'une femme, et qu'une femme impudique. Voilà pourquoi le Sage nous dit encore : «Buvez de l'eau puisée dans votre citerne et dans le courant de votre source.» – «Qu'un faon plein d'amitié, qu'une gazelle chérie habite avec vous,» ajoute-t-il en parlant de l'épouse légitime. (Pro 5,15-19) Pourquoi abandonnez-vous celle qui partage vos peines et courez-vous après celle qui vous environne d'embûches ? Pourquoi vous détourner de la compagne de votre existence et vous rendre l'esclave de celle qui jette le désordre dans votre vie ? L'une est votre propre corps, un de vos membres : l'autre est un glaive tranchant.

Fuyez donc l'incontinence, mes bien-aimés, et à cause des maux présents, et à cause des châtiments à venir. Peut-être vous paraissions-nous être sorti de notre sujet; cependant il n'en est pas ainsi. Notre dessein n'est pas de vous exposer simplement les faits des histoires sacrées, mais de combattre chacune des passions qui vous tourmentent. Voilà pourquoi nous vous adressons d'incessantes exhortations. Nous donnons à nos discours les formes les plus variées, parce qu'une foule si nombreuse est sujette vraisemblablement à des maux très variés; et comme nous n'avons pas seulement une seule blessure à guérir, mais des blessures très multipliées et de tout genre, il est nécessaire de vous offrir dans notre enseignement une variété proportionnée de remèdes. Revenons aux paroles qui ont motivé cette digression.

«Et le prêtre dit : Allons d'abord trouver le Seigneur. Et Saül interrogea le Seigneur en ces termes : Dois-je marcher contre les étrangers ? Les livrerez-vous entre mes mains ? Et le Seigneur ne lui répondit pas en ce jour.» (I Roi 14,30-37) Voyez la douceur et la mansuétude de ce Dieu si bon. Il ne fait pas éclater sa foudre; il n'ébranle pas la terre. La conduite qu'un ami tient à l'égard de son ami lorsqu'il en a été offensé, le maître la tient à l'égard de son esclave : il se contente de garder le silence, et son silence est le langage par lequel il témoigne à l'esclave tout son courroux. Saül le comprit, «et il dit : Rassemblez les diverses parties de l'armée; tâchez de voir et d'apprendre celui qui aurait péché aujourd'hui. Vive le Seigneur, qui a sauvé Israël, s'agirait-il de mon fils Jonathas, il mourra irrévocablement.» (Ibid., 38) Remarquez-vous cette imprudence ? Il voit son premier serment violé, et loin d'être rendu plus sage, il en profère encore un second. Considérez à ce propos la malice du démon. Comprenant à merveille que, si Jonathas venait à être découvert et à comparaître devant tout le peuple, il suffirait du simple aspect de son fils pour émouvoir les entrailles paternelles du roi et calmer sa colère, il prend la précaution d'astreindre sa volonté à l'obligation d'un second serment, redoublant ainsi ses liens, le dépouillant du droit de disposer de ses propres sentiments et le poussant de tous les côtés à ce crime contre nature. Avant même que le coupable ait été découvert, le jugement est prononcé; avant même d'être connu, le criminel est publiquement condamné; son père en est lui-même le bourreau, et c'est lui qui, avant d'instruire la cause, porte la fatale sentence. Quoi de plus insensé ?

5. Ces paroles de Saül pénétrèrent le peuple d'un nouvel effroi : la crainte, l'anxiété régnaient de toutes parts, et le démon se réjouissait de l'angoisse qu'il avait semée dans tous les cœurs. «Il n'y avait personne, poursuit l'écrivain sacré, qui, dans tout le peuple, eût le courage de répondre. Et Saül leur dit : Vous serez condamnés à l'esclavage, et ce sera également mon sort, aussi bien que celui de mon fils Jonathas.» (I Roi 14,39) Voici le sens de ces paroles : Votre conduite n'aboutira qu'à vous livrer vous-mêmes aux mains des ennemis; parce que, en ne découvrant pas le coupable, vous irritez Dieu contre vous. Voyez encore ici

QUATORZIÈME HOMÉLIE

une nouvelle contradiction dont le serment est la cause. Pour trouver l'auteur du péché commis, il eût fallu se garder de menacer de la sorte et de s'engager soi-même par serment à tirer vengeance du criminel; plus rassurés, les soldats se seraient moins difficilement résolus à découvrir le coupable. Tout au contraire, Saül obéit à sa colère, à une sorte de délire et à ses premières inspirations, et il arrive à un but opposé à celui qu'il voulait atteindre. Mais pourquoi en dire davantage ? On remet au sort la décision de cette affaire, et du soin de prononcer entre Saül et Jonathas. «Et Saül dit : Jetez le sort sur moi et sur Jonathas; et l'on jeta le sort; et Jonathas fut désigné. Et Saül dit à Jonathas : Raconte-moi ce que tu as fait. Et Jonathas le lui raconta en ces termes : J'ai goûté d'un peu de miel que j'avais pris avec l'extrémité de la verge qui se trouvait dans ma main; et voilà que je meurs.» (I Roi 14,42-43) Qui n'aurait été touché, qui n'aurait été ému de compassion par ces paroles ? Représentez-vous l'orage que Saül dut avoir à supporter : il sentait ses entrailles déchirées, et il voyait de tous côtés se dresser un précipice affreux. Néanmoins, il ne se corrige pas, et savez-vous ce qu'il répond : «Que le Seigneur me traite de la sorte et même encore plus mal, si tu ne meurs irrévocablement aujourd'hui.» (Ibid., 41) Voilà donc un troisième serment et un troisième serment qui doit s'accomplir dans un temps limité. Saül ne se contente pas de déclarer à Jonathas qu'il doit mourir, il ajoute qu'il doit mourir ce même jour. C'est que le démon avait hâte et grande hâte de le pousser et de l'entraîner à ce crime que toutes les lois réprouvaient. Aussi ne permet-il pas de différer l'exécution de la sentence, de crainte que ce délai ne suscite quelque obstacle à l'accomplissement d'un tel forfait.

«Et le peuple dit à Saül : Que Dieu nous traite de la sorte et même encore pis, si la mort est le partage de celui qui est l'auteur du salut d'Israël. Vive le Seigneur ! il ne tombera pas à terre un seul des cheveux de sa tête, car il nous a donné en ce jour une preuve de la miséricorde de Dieu.» (Ibid., 45) Voilà du côté du peuple un second serment et un serment contraire à celui du roi. Maintenant rappelez-vous ce que je vous disais de ces enfants qui, se disputant une corde, finissent par la rompre et par être jetés eux-mêmes à la renverse. Saül a fait, non pas un ou deux, mais plusieurs serments : le peuple prononce un serment opposé et résiste au monarque ouvertement. La violation du serment devient une nécessité, car il est impossible que les uns ou les autres observent ce qu'ils ont juré. Ne m'objectez pas l'issue de l'événement, mais songez aux malheurs qui pouvaient survenir, à la révolte et à l'histoire tragique d'Absalon, que l'esprit mauvais préparait dès ce moment. Si le roi eût persisté dans sa résolution et exécuté son serment, tout le peuple se fût levé en masse, et une sédition des plus terribles se fût produite. D'autre part, si Jonathas, pour conserver ses jours, eût appelé l'armée à son secours, il devenait sur-le-champ parricide. Voyez-vous la sédition, la révolte, le parricide, la guerre civile, des luttes armées, des massacres, des ruisseaux de sang, d'innombrables cadavres, comme conséquences d'un seul serment ? Que la guerre se fût allumée, et Saül aurait peut-être été égorgé de même que Jonathas; et les soldats se seraient exterminés en foule : de telle façon que ces serments, quoiqu'ils n'eussent pas été violés, n'auraient abouti qu'à de terribles résultats. Ne vous arrêtez donc pas à ceci, que ces faits ne se sont pas produits; mais considérez que ces maux étaient fatalement amenés par la nature même des choses. Et puisque le peuple l'emporta, énumérons les serments qui ont été violés. Le premier serment de Saül fut d'abord violé par son fils. Le roi lui-même viola le second et le troisième par lesquels il s'était engagé à mettre à mort Jonathas. Quant au peuple, il semble à l'abri de toute faute. Pourtant si l'on examine avec soin l'affaire, tous les soldats apparaissent coupables de parjure, puisqu'en refusant de livrer Jonathas à son père, ils ont mis ce dernier dans la nécessité de violer son serment. Voyez-vous combien de parjures volontaires ou involontaires ont été la suite d'un serment ? combien de maux il a causés, combien il a fait de ravages ?

6. Je vous avais promis en commençant cet entretien de vous montrer que le parjure est la conséquence inévitable de deux serments opposés l'un à l'autre : l'histoire dont le récit vous a été fait, est allée beaucoup plus loin et vous en a prouvé plus que je ne vous en avais annoncé. Ce ne sont pas seulement, un, deux ou trois hommes, mais une foule considérable qu'elle vous montre coupables de parjure : ce ne sont pas seulement un, deux ou trois serments, mais des serments beaucoup plus nombreux dont elle vous a révélé la violation. J'aurais pu vous raconter un autre trait historique et vous offrir le spectacle de maux encore plus terribles qu'un seul serment a produits. Leurs villes, leurs femmes et leurs enfants réduits en servitude, l'incendie, une invasion barbare, la profanation du lieu saint et mille autres excès non moins affreux, tels sont les maux dans lesquels les Juifs ont été précipités par un seul serment. Mais je m'aperçois que ce discours traîne déjà en longueur. C'est pourquoi, renonçant à vous raconter cette histoire, je vous engagerai à vous remettre en mémoire les uns aux

QUATORZIÈME HOMÉLIE

autres, en même temps que la tête sanglante de Jean, le supplice de Jonathas et la ruine de tout le peuple; malheurs qui, s'ils ne se sont point réalisés, découlaient cependant de la fatalité des serments. Appliquez-vous sérieusement à cette affaire, et dans vos maisons, et sur la place publique, auprès de vos épouses, de vos amis, de vos voisins, en un mot, auprès de tous vos semblables; et ne pensez pas qu'il vous suffise, pour vous justifier, de vous rejeter sur l'habitude. Pour vous prouver que ce n'est pas là un prétexte et une erreur plausibles, que votre négligence, et non l'habitude, est la seule coupable, je m'appuierai uniquement sur les événements récemment écoulés.

L'empereur ayant ordonné de fermer les bains de cette ville, et en ayant interdit l'entrée à qui que ce soit, nul n'a osé transgresser cette loi, ni blâmer cette mesure, ni se retrancher derrière l'habitude. Les personnes sujettes à de fréquentes maladies, hommes et femmes, enfants et vieillards, les mères sorties récemment des douleurs de l'enfantement, et tous ceux qui avaient un besoin indispensable de ce soulagement, observent bon gré mal gré, le décret impérial, sans prétexter ni la faiblesse de leur corps, ni la tyrannie de l'habitude, ni qu'ils sont punis pour la faute d'autrui, ni aucune raison de ce genre : au contraire, ils acceptent ce châtement en vue des peines plus considérables auxquelles ils s'attendent, et ils font des vœux tous les jours, afin que le courroux de l'empereur n'aille pas plus loin. Ainsi là où règne la crainte, on vient aisément à bout de l'habitude, quelque enracinée et quelque impérieuse qu'elle soit. C'est une chose grave que la privation de bain. Nous avons beau nous livrer aux considérations les plus philosophiques, il n'en reste pas moins incontestable que toute la philosophie de l'âme ne sert de rien à la santé du corps. S'abstenir des serments est au contraire une chose aisée et qui, loin de causer le moindre préjudice, soit au corps, soit à l'âme, nous procure l'utilité la plus grande, les avantages les plus précieux. Ne serait-il pas déraisonnable de se résigner aux privations les plus pénibles, quand l'empereur les impose, et lorsque Dieu nous enjoint un sacrifice qui n'a rien d'insupportable et de fâcheux, un sacrifice praticable et facile, de mépriser ses ordres, et d'alléguer plaisamment la force de l'habitude ? N'affectons pas de dédaigner jusqu'à ce point notre salut : ayons pour Dieu la crainte que nous avons pour un homme.

Je comprends le sentiment pénible dont vous pénètrent mes paroles. Mais n'est-il pas affreux de refuser à Dieu le respect que nous accordons à un de nos semblables, et, tandis que nous observons scrupuleusement les ordonnances impériales, de fouler aux pieds les lois que Dieu nous a données lui-même du haut du ciel, et d'en juger le sérieux accomplissement superflu ? Quelle excuse nous restera-t-il ? Quelle indulgence mériterons-nous, si, malgré une exhortation aussi pressante, nous persistons dans notre indifférence ? C'est au moment où a pris naissance le désastre qui a frappé cette cité que j'ai commencé à vous avertir sur ce point : ce désastre va être définitivement éloigné, et nous n'en serons pas arrivés à observer ce seul commandement. A quel titre demanderons-nous à être délivrés des maux qui nous affligent, si l'observation d'un simple commandement est au-dessus de nos forces ? A quel titre attendrons-nous un changement favorable ? Quelles seront nos prières ? Notre langue osera-t-elle invoquer le Seigneur ?

Si nous sommes fidèles à la loi divine, nous goûterons de bien douces joies lorsque l'empereur aura rendu ses bonnes grâces à cette cité. Si nous nous obstinons dans nos prévarications, la honte et l'opprobre nous accableront de toutes parts, puisque, Dieu nous ayant sauvés du péril, nous n'en persistons pas moins dans notre négligence. Que ne puis-je mettre à nu l'âme des personnes accoutumées à jurer, et exposer à leurs yeux les meurtrissures et les plaies qu'elles reçoivent tous les jours de ces serments ! Sans doute que toute exhortation et tout conseil deviendraient inutiles, et que l'aspect de ces blessures, plus efficace que tout discours, arracherait à cette funeste habitude les pécheurs les plus obstinés. Mais s'il nous est impossible de frapper de ce spectacle les yeux de leur corps, il ne l'est pas également de leur faire comprendre par la pensée l'état honteux de leur âme, et de leur découvrir la flétrissure et la corruption auxquelles elle est en proie. «De même que l'esclave continuellement frappé de verges, en portera toujours les cicatrices; ainsi, tout homme qui jure et qui prononce sans cesse le nom de Dieu, ne sera pas exempt de péché,» (Ec 23,11) Il est impossible, je le répète, il est impossible à la bouche accoutumée au serment de ne pas proférer fréquemment des parjures. C'est pourquoi je voue conjure tous de délivrer votre âme de cette pernicieuse et détestable habitude et de vous rendre dignes d'une autre couronne. En tous lieux on célèbre notre patrie, parce que c'est dans ces murs qu'a retenti pour la première fois sur la terre le nom de chrétien. Faites maintenant que l'on puisse attribuer aussi à Antioche la gloire d'être la seule, parmi toutes les autres villes, dans les murs de laquelle on n'entende plus de serments. Qu'il en soit ainsi, et non seulement elle sera comblée de gloire,

QUATORZIÈME HOMÉLIE

mais elle excitera les autres cités à suivre son exemple. Et de même qu'Antioche a été la source d'où le nom de chrétien s'est répandu ensuite dans tout l'univers, de même la réforme dont elle sera le berceau et le théâtre vous donnera autant d'imitateurs qu'il y a d'hommes sur la terre : en sorte que vous recueillerez une double et triple récompense, et à cause de vos propres mérites, et à cause des leçons salutaires que vous aurez données à vos semblables. Voilà le diadème dont l'éclat l'emportera sur tout autre diadème; voilà ce qui confèrera à cette cité le titre de métropole, et sur la terre, et même dans les cieux : voilà ce qui nous défendra au jour du jugement, et ce qui nous procurera la couronne de la justice. Puisseons-nous tous l'obtenir par la grâce et l'amour de notre Seigneur Jésus Christ, avec lequel toute gloire est au Père en l'unité du saint Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.